

Communiqué

Presse magazine. Pour un barème de piges unique print /numérique

Le SNJ-CGT s'est toujours battu pour que les éditeurs de la presse magazine adoptent un barème de piges à l'image de celui existant en presse quotidienne nationale. Surtout dans une forme de presse où le recours aux pigistes est généralisé.

Le Syndicat des Editeurs de la presse magazine (SEPM), créé en mai 2012 à partir de la fusion du Syndicat de la presse magazine (SPM) et du Syndicat professionnel de la presse magazine et d'opinion (SPPMO), a accepté d'ouvrir une négociation concernant le barème de piges. En effet, un tel barème existait auparavant au SPPMO.

Au terme de cette négociation, le 1er avril dernier, le SEPM a proposé un accord qui exclurait les piges « conçues pour un support numérique et tout mode de communication électronique existant ou à venir ». On croit rêver! Alors que les éditeurs se gargarisent à longueur de journée sur le développement du numérique – pour trop souvent justifier la réduction des moyens alloués au papier— ils proposent tout simplement de créer une sous-catégorie de pigistes numériques alors que les droits de ces derniers sont très souvent bafoués.

A l'heure où la mutation des médias vers Internet ou toute autre diffusion numérique est inéluctable, il nous apparaît particulièrement dangereux de mettre le doigt dans un engrenage visant à séparer la diffusion écrite de la diffusion électronique.

Le SNJ-CGT appelle l'ensemble des syndicats de journalistes à refuser de valider cette proposition, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Il importe au contraire de tout faire pour que le SEPM revienne à la raison et accepte de négocier un tarif UNIQUE de pige pour la profession intégrant tous les modes de diffusion de l'écrit journalistique.

Le SNJ-CGT exige également que le SEPM ouvre des négociations, comme il s'y était engagé par un accord signé avec l'ensemble des syndicats en septembre 2013, sur les classifications des journalistes et le numérique.

Montreuil, le 22 avril 2015

SNJ-CGT